

DEC161016DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Olivier BOYRON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5265 intitulée « Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5265** intitulée « **Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés** » et nommant **Monsieur Timothy MCKENNA** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 19/12/2014 ;

Considérant que **Monsieur Olivier BOYRON** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS** du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Olivier BOYRON, ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5265** intitulée « **Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Olivier BOYRON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Olivier BOYRON** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Villeurbanne**, le **01/01/2016**
Le directeur de l'unité
Timothy MCKENNA

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers